



Objet : Distinction « Commune Nature » 2012

COMMUNE DE AMMERZWILLER
2 RUE DE L ECOLE
68210 AMMERZWILLER



Strasbourg, le 22 janvier 2013

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont initié en 2011 une campagne de valorisation des communes alsaciennes qui ont décidé de s'engager dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La deuxième édition de cette opération de distinction « Commune nature » s'est déroulée le 14 novembre dernier à Riedisheim.

A cette occasion, votre collectivité a été primée au côté de 77 communes récipiendaires. Nous tenons à vous féliciter pour votre engagement dans cette démarche d'amélioration des pratiques d'entretien des espaces communaux qui contribue, nécessairement, à l'atteinte du bon état de la ressource en eau.

Vous avez obtenu, après audit, une distinction de niveau 3, illustrée par 3 libellules. Cela signifie que vous n'utilisez plus de pesticides dans la gestion des espaces verts et des voiries.

Afin de maintenir votre niveau d'engagement lors du renouvellement des distinctions, nous vous invitons à être vigilant ou à conforter les points suivants :

- poursuivre la formation de vos agents aux techniques alternatives
- communiquer auprès de vos administrés et des jardiniers amateurs

Pour vous accompagner, nous vous invitons à contacter la FREDON Alsace (12 rue Gallieni - 67600 SELESTAT. Tél : 03 88 82 18 07) qui vous apportera toute l'aide technique nécessaire.

La prochaine remise de distinctions, y compris pour les renouvellements, sera organisée courant 2014.

Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts afin de relever le défi de la préservation de notre ressource en eau, pour le développement durable de notre territoire et le bien-être des générations présentes et futures.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Philippe Richert

Président du Conseil Régional d'Alsace
Ancien Ministre

Paul Michelet

Directeur Général
de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse